

CONSEIL MUNICIPAL Du LUNDI 2 JUIN 2020 COMPTE RENDU

L'an deux mille vingt, le 02 juin, les membres du Conseil municipal de la Commune de Châtillon sur Cluses, se sont réunis à 19h à la salle Béatrix, sur la convocation qui leur a été adressée par le Maire le 29 mai 2020, conformément à l'article L.2121.10 du Code général des collectivités territoriales.

PRÉSENTS :

Cathelineau Cyril, Calatrava Nicolas, Orsat Nadine, Bellégo Olivier, Betemps Gérard, Chaval Cécile, Kolcz Laetitia, Marie Marie-Claude, Payen Alexandra, Sevestre Bertrand, Thenon Johanna, Touret Jean Baptiste, Hugard Pierre, Granger Eric, Troncin Philippe.

Secrétaire de Séance : Madame Laetitia KOLCZ

Nombre de conseillers :

En exercice : 15

Présents : 15

Votants : 15

Monsieur le Maire ouvre la séance à 19h et constate que le quorum est atteint.

Conformément à l'article L.2121.15 du Code Général des Collectivités Territoriales, il est procédé à la nomination d'un secrétaire de séance Madame Laetitia Kolcz est désignée pour remplir cette fonction qu'elle accepte.

1. 2020-06 : Délégation du conseil municipal au maire :

Monsieur le Maire expose que les dispositions du Code général des Collectivités Territoriales (article L.2122-22)^o permettent au conseil municipal, dans un souci de bonne administration, de déléguer au maire un certain nombre de compétences.

La délégation du conseil municipal au maire est approuvée à 14 voix pour et une voix contre (M. Troncin Philippe)



2. 2020-07 : Indemnités maire, adjoints au maire et conseiller municipal délégué :

Monsieur le maire explique que les indemnités du maire et des trois adjoints au maire seront revues à la baisse afin d'octroyer une indemnité à un conseiller municipal en charge d'une mission particulière. Monsieur le Maire explique que, par un arrêté, la partie voirie sera déléguée à Monsieur Gérard Betemps.

Les indemnités seront réparties de la manière suivante :

- Indemnité du maire : passe de 51,6% à 50,6% du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Indemnité des adjoints : passe de 19,8% à 19% du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.
- Indemnité du conseiller délégué : 3,4% du montant correspondant à l'indice brut terminal de l'échelle indiciaire de la fonction publique.

Les Indemnités maire, adjoints au maire et conseiller municipal délégué sont approuvées à l'unanimité.



3 2020-08 : Détermination et composition des commissions :

Monsieur le maire explique que la répartition des conseillers municipaux entre commissions se fera à main levée.

La répartition des commissions est la suivante, étant précisé que le maire est membre de droit de toutes les commissions.

- 1) **Finance, marchés publics, personnel** : Olivier Bellégo, Alexandra Payen, Gérard Betemps, Marie-Claude Marie, Nicolas Calatrava, Philippe Troncin.
- 2) **Urbanisme, PLU, voirie, déneigement** : Olivier Bellégo, Alexandra Payen, Gérard Betemps, Laetitia Kolcz, Marie-Claude Marie, Nadine Orsat, Eric Granger.
- 3) **Communication, tourisme** : Nadine Orsat, Bertrand Sevestre, Cécile Chaval, Marie-Claude Marie, Nicolas Calatrava.
- 4) **Affaires scolaires** : Nadine Orsat, Jean Baptiste Touret, Johanna Thenon, Laetitia Kolcz.
- 5) **Vie locale, sport, culture** : Nicolas Calatrava, Bertrand Sevestre, Cécile Chaval, Jean Baptiste Touret, Johanna Thenon, Pierre Hugard.
- 6) **Bâtiments communaux** : Nicolas Calatrava, Alexandra Payen, Jean Baptiste Touret, Laetitia Kolcz, Nadine Orsat, Pierre Hugard.

Les commissions sont votées à l'unanimité.



4. 2020-09 : Ordre et frais de missions :

Monsieur le maire explique que la commune n'ayant pas de véhicule de fonction, les employés communaux et conseillers municipaux se déplaceront avec leur véhicule personnel, sur ordre de mission. Les remboursements seront aux frais réels.

Les ordres et frais de mission sont approuvés à l'unanimité.

5. 2020-10 : Désignation des représentants dans les syndicats SIVU, SIVM, SIMG :

Monsieur le maire explique que l'élection des représentants de la commune au sein des syndicats se fera à bulletin secret et au scrutin uninominal majoritaire.

SIMG :

- **Titulaire** : 1 candidat : Cyril Cathelineau, élu à l'unanimité,
- **Titulaire** : 1 candidat : Gérard Betemps, élu à l'unanimité,
- **Suppléant** : 1 candidate : Cécile Chaval, élue à l'unanimité.

SIVM :

- **Titulaire** : 1 candidate : Marie Claude Marie, élue à l'unanimité,
- **Titulaire** : 1 candidate : Johanna Thenon, élue à l'unanimité,
- **Suppléant** : 1 candidat : Jean-Baptiste Touret, élu à l'unanimité.

SIVU :

- **Titulaire** : 2 candidats : Pierre Hugard et Gérard Betemps. Gérard Betemps est élu par 12 voix contre 3,
- **Titulaire** : 1 candidat : Olivier Bellégo, élu à l'unanimité,
- **Suppléant** : 1 candidat : Cyril Cathelineau, élu à l'unanimité.



6. Questions diverses :

➤ **Nouveaux horaires de l'agence postale** : Du mardi au samedi de 8h à 12h

➤ Des chocolats offerts par la CCMG, ont été distribués aux couturières et couturiers bénévoles, qui ont participé à l'opération masques.

➤ Philippe Troncin demande de revoir les horaires d'ouverture de la mairie et demande également où en est le recrutement de la nouvelle secrétaire de mairie.

Monsieur le maire répond qu'effectivement les horaires de mairie seront revus rapidement, il répond également qu'il n'y a pas à ce jour d'autres candidatures que quelques candidatures spontanées, mais que le processus de recrutement au moyen de la bourse de l'emploi du centre de gestion de la Haute-Savoie va être lancé. Un secrétaire de mairie itinérant est mis à disposition de la commune pour un coût d'environ 250€ par jour travaillé.

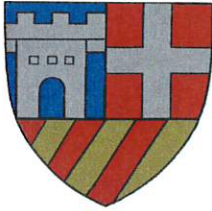
➤ Un rappel est fait sur le délai très court d'élaboration du budget de la commune, qui doit être voté avant le 31 juillet.

➤ Johanna Thenon rappelle également que les demandes de subventions des associations ne sont toujours pas traitées (dû au Covid), Monsieur le maire indique que cette question sera prochainement examinée en commission.

Monsieur le Maire clôt les débats, remercie les conseillers municipaux et lève la séance à 20h10.

Le Maire
Cyril CATHELIN





**MAIRIE DE
CHÂTILLON-SUR-CLUSES
74300**

Tél. : 04 50 34 26 42
Fax : 04 50 34 20 77
mairie.chatillon@wanadoo.fr



Annexe à la délibération 2020-07

**Indemnités Mensuelles de Fonction
Châtillon sur Cluses**

Maire	50,6%	1 968,04 € brut
Adjoint	19%	738,99 € brut
Conseiller Délégué	3,4%	132,24 brut

Châtillon-sur-Cluses, le 02 juin 2020,

Le Maire,
Cyril CATHELIN